

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Band: 11 (1919)
Heft: 5

Rubrik: Dans les fédérations syndicales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

déjà prendre une décision selon le vœu de la classe ouvrière dans sa session de juin. La classe ouvrière porte tout son intérêt sur cette importante question, il est temps qu'elle trouve enfin une solution conforme à ses désirs.



Commission suisse d'éducation ouvrière

La Commission syndicale suisse et le comité directeur du Parti ayant tous deux nommé leurs délégués dans la *Commission centrale d'éducation ouvrière*; celle-ci s'est réunie le 24 avril dernier à Berne pour se constituer. Le Parti socialiste était représenté par Armand Bernard, Ernest Reinhard, Hermann Rupf, Hermann Vogel et Thekla Wollermann, tous à Berne. L'Union syndicale a désigné: Joseph Belina, Karl Dürr, Berne, Herman Greulich, Zurich, Marie Huni et Charles Schürch à Berne. La Commission a appelé le camarade Rupf à la présidence; Marie Huni et Joseph Belina fonctionneront comme secrétaires; le dernier est chargé en outre des soins de la caisse.

La Commission se réunira au moins une fois par mois en séance ordinaire. Le Bureau se réunira chaque fois qu'il le jugera utile. Toutes les correspondances concernant la question d'éducation ouvrière doivent être adressées au *Secrétariat de la Commission centrale d'éducation ouvrière*, Kapellenstrasse, 8, Berne.



Dans les fédérations syndicales

Industrie de l'habillement. — Le contrat de tarif conciu entre la Fédération patronale des tailleurs et l'organisation ouvrière a été accepté par la votation générale des deux fédérations: Prix du travail à l'heure: fr. 1.25 à fr. 1.40. Durée du temps de travail: Semaine de 51 heures et samedi après-midi libre jusqu'à ce que l'horaire de travail soit réglé légalement.

Ouvriers des communes et de l'Etat. — Il ressort du rapport annuel pour 1918 que la fédération a pris un développement et un renforcement extraordinaire au cours de cette période. Elle ne comptait en 1914 que 2500 membres, ce nombre diminua en 1915 à 2389, pour augmenter rapidement depuis. L'effectif des membres est, en 1916, de 3825, en 1917 de 5310 et à la fin de 1918 de 7116, répartis en 48 sections. On constate simultanément un progrès réjouissant dans le payement des cotisations, les cotisations mensuelles de 30 à 40 ct. ont été transformées en cotisations hebdomadaires de 30 ct. Au lieu de la perte de membres que craignent les pessimistes, l'ancienne expérience faite par les syndicats, que la force de l'organisation ne résidait pas dans les petites cotisations, mais dans leur activité et leur succès, s'est confirmée de nouveau. La somme totale des cotisations a pu être élevée, dans le délai d'une année, de fr. 20,157.70 à fr. 99,981.30, la fortune de la fédération augmenta en même temps de 9355 fr. à 43,522 fr. Les recettes totales de la caisse fédérative sont de 45,100 fr., les dépenses de 43,242 fr. L'organe fédératif nécessita une dépense de 10,873, les imprimés 9427 fr., les allocations et subventions 3239 fr., le secrétariat 13,253 fr., les délégations 3270. La caisse de secours et de représailles enregistre en recettes fr. 7743, en dépenses 2494 fr., la caisse de décès fr. 50,604 en recettes 14,195 fr. en dépenses.

Le rapport contient un tableau détaillé sur la répartition des membres selon leurs catégories de travail. Selon cette statistique, la fédération comprend 797 ou-

vriers fédéraux, 1184 ouvriers cantonaux et 5135 ouvriers communaux. Il donne en outre un rapport détaillé sur le résultat des mouvements de salaire qui ne fut pas toujours satisfaisant. Comme grèves sont mentionnées: la grève de six jours des ouvriers des salines de Schweizerhalle; la grève d'un jour des ouvriers de la commune de Winterthour et celle de deux jours à Bienne. 610 ouvriers participèrent à ces mouvements. La participation à la grève générale a été presque complète, on n'enregistra que 36 ouvriers n'ayant pas adhéré à cette action. 1386 ouvriers étaient dispensés.

Ce rapport rédigé avec la plus grande exactitude laisse espérer que la fédération prendra à l'avenir un développement plus grand encore.

Ouvriers sur cuir. — La fédération compte 66 sections ayant un effectif total de 5300 membres contre 3322 à la fin de l'année 1917. La grande majorité est formée par les cordonniers en fabrique. Les recettes de la fédération ont été de 104,872 fr., les dépenses de 92,000 fr. en chiffres ronds, dont fr. 14,194.15 payés en secours (fr. 12,321.65 pour secours de maladie, fr. 795.75 pour secours de chômage); fr. 27,509.60 pour secours de grève, fr. 6507.42 pour l'organe fédératif, etc. La caisse centrale et celle des sections ont une fortune totale de 37,000 fr. La fédération a mené en 1918 73 mouvements de salaire, dont neuf aboutirent à la grève. Ces mouvements s'étendirent sur 59 localités, 210 établissements et 9519 personnes, dont 5383 hommes, 4166 femmes, 4729 organisés et 4770 non syndiqués. 905 personnes participèrent aux grèves qui coûtèrent 27,299 fr. Des succès furent obtenus dans tous les cas, c'est-à-dire 4,166,476 heures de réduction du temps de travail par an, 4,971,720 fr. d'augmentation de salaire et des vacances payées pour 6891 ouvriers et ouvrières, en moyenne 4,8 journées par personne. 56 mouvements furent liquidés par des contrats ou des accords écrits.

Lithographes. — Comme toujours, le rapport annuel de 1918 se présente avec une couverture de technique impeccable et offre un grand nombre de renseignements fort intéressants pour la vie syndicale. La fédération a augmenté de 44 membres pendant la période de rapport et a ainsi atteint son effectif le plus élevé avec 1027 membres. Comme le règlement professionnel des lithographes prévoit l'organisation obligatoire réciproque, les non-syndiqués sont peu nombreux, 25 seulement, qui travaillent dans des établissements ne se soumettant pas au tarif; il y a encore 44 de ces établissements qui occupent aussi neuf organisés. Les recettes de la fédération ont été de 110,938 fr., les dépenses de 94,418 fr., l'excédent est donc de 16,519 fr. Des recettes aussi élevées pour une organisation n'ayant qu'un effectif si restreint n'ont pu être obtenues que par la haute cotisation hebdomadaire de fr. 1.85, l'excédent provient de subventions de la Confédération, de quelques cantons et de la ville du Zurich en faveur des caisses de chômage et de maladie, qui dut verser 76,651 fr. en secours. La fortune fédérative a augmenté de 292,494 fr. à 309,013 fr., dont 80,000 fr. sont placés auprès de l'U. S. C. Au cours de la période de rapport, la situation économique a plutôt empiré pour la profession de lithographe, ce qui est particulièrement exprimé dans le fait que le nombre de places offertes a diminué de 224 à 176; il est vrai que simultanément le nombre des demandes de places a diminué de même de 270 à 257. En 1918, les lithographes obtinrent de nouvelles allocations de renchérissement du montant moyen de fr. 10.25 par semaine, depuis le début de la guerre, l'augmentation totale et moyenne des salaires a été de fr. 17.75 et est actuellement de fr. 28.95 par semaine et ouvrier. Le salaire hebdomadaire moyen d'un lithographe s'est élevé de fr. 51.45 à fr. 67.81 en 1918. La fédération des lithographes a conclu avec la fédération patronale un accord concernant l'applica-

tion de l'arrêté fédéral du 5 août 1918 en faveur des chômeurs, de même une entente au sujet du réengagement des démobilisés étrangers.

Peintres et plâtriers. — Un nouveau contrat de tarif, d'une durée d'un an, a de nouveau été conclu pour le territoire du canton de Soleure, c'est-à-dire pour les localités de Soleure, Olten, Granges et environs. Le progrès le plus appréciable et le plus conforme à l'esprit du temps est la diminution du temps de travail de 59 à 52 $\frac{1}{2}$ heures par semaine. Le temps de travail quotidien était auparavant de dix heures, il est actuellement de 9 $\frac{1}{2}$ heures avec le samedi après-midi libre. Les salaires suivants furent convenus: pour peintres, à partir du 1^{er} avril, fr. 1.35, à partir du 1^{er} juillet fr. 1.40 par heure; pour plâtriers, à partir du 1^{er} avril, fr. 1.50, à partir du 1^{er} juillet fr. 1.55 par heure. Il faut reconnaître que ces salaires sont loin de compenser le renchérissement actuel, mais simplement un acompte sur ce qui devra être obtenu bientôt.

Les salaires ont été augmentés de 10 pour cent à Schaffhouse, si bien que le taux minimum est désormais de fr. 1.40. A Winterthour et à St. Gall une augmentation de 10 ct. par heure fut obtenue.

On a enfin réussi à conclure avec les patrons peintres de Lucerne une sorte d'entente établie par l'Office de conciliation. Là aussi les salaires à l'heure actuelle subissent une hausse de 10 ct.

Une grève a éclaté à Bâle parce que les ouvriers déclarent que les taux de salaire proposés par l'Office de conciliation sont trop bas.

La grève des vernisseurs de voitures déclarée à Bâle le 21 mars s'est terminée le 9 avril. Une convention a été convenue. Le salaire à l'heure comportait avant la grève 85 ct., il est maintenant de fr. 1.45. La durée du temps de travail est de 50 heures par semaine avec samedi après-midi libre. La semaine de 47 $\frac{1}{2}$ heures entre en vigueur le 1^{er} octobre. Deux jours de vacances payés sont accordés pour la première année passée dans la maison, trois jours pour la seconde, quatre pour la troisième et six pour la cinquième année.

Selon une communication du comité central, les patrons se sont déclarés d'accord à commencer des pourparlers pour l'établissement d'une convention nationale.

Ouvriers sur métaux et horlogers. — A l'occasion d'un différend de salaire, la grève fut proclamée le 22 avril, à 1 heure de l'après-midi, à la fabrique de câbles Aubert, Grenier & C^o, à Cossonay. Les ouvriers et employés de bureau réclamaient une augmentation de salaire de 40 pour cent et la journée de huit heures. Comme une réponse satisfaisante n'était pas parvenue dans le délai fixé, les ouvriers, au nombre de 600 à 700, quittèrent le travail.

Des pourparlers ont eu lieu entre la Société suisse des fabricants de boîtes de montres en or et les délégués des organisations ouvrières dans le but de renouveler le contrat collectif de l'année 1905. Les revendications des ouvriers comprennent la journée de huit heures à partir du 11 mai, des allocations de renchérissement et des hausses de salaires conformément à celles accordées au personnel de la Confédération. Les fabricants ne font pas d'opposition de principe, mais ils demandent que ces mesures soient prises conjointement avec des modifications valables pour toute l'industrie horlogère. A la réception de cette réponse, les représentants ouvriers résilièrent le contrat actuel pour la fin du mois d'avril.

Ouvriers de la pierre. — Après une grève de deux jours, 65 ouvriers de Dietikon obtinrent une augmentation de salaire hebdomadaire de 15 fr. Une convention nationale a été conclue pour les marbriers contenant 14 établissements occupant 225 ouvriers. La nouvelle convention apporte une diminution de la durée du travail de 3 $\frac{1}{2}$ à

8 heures, ainsi qu'une augmentation de salaire de 20 à 25 fr. par semaine. Des suppléments de fr. 4.50 à 10 fr. sont payés pour les travaux au dehors; les heures supplémentaires sont majorées de 25 à 100 pour cent. Les paveurs de Bâle obtinrent par la conclusion d'un contrat une diminution du temps de travail de cinq heures et une augmentation de salaire de 15 à 25 fr. par semaine.

Ouvriers du textile. — Après huit jours de grève, les ouvriers de la fabrique d'acides de Schweizerhalle obtinrent une réduction du temps de travail de deux heures et une augmentation de salaire de fr. 4.50 par semaine. L'augmentation de salaire est de fr. 7.20 si l'on y comprend la compensation accordée pour la diminution de la durée du travail.

Une grève qui dura du 24 mars au 22 avril éclata dans la fabrique de produits chimiques Schweizerhalle, à Pratteln, pour l'obtention des mêmes conditions. Le temps de travail fut diminué de cinq heures, les salaires augmentés de fr. 5.20 par semaine; en outre, les ouvriers reçoivent une compensation pour la réduction de la durée du travail.

Les ouvriers de la manufacture de coton Niederstöss à Glatfelden firent grève du 14 au 22 avril. 60 tisserands obtinrent une augmentation de salaire de fr. 5.40 par semaine. La maison fut en outre obligée d'annuler les congédiations arbitraires prononcées contre trois ouvriers.

Fédération des employés des tramways. — Nous constatons dans le rapport annuel de 1918 que l'effectif des membres a augmenté de 2540 à 2828, donc 288 nouvelles adhésions. Les recettes sont de 46,406 fr., dont 16,818 fr. proviennent des cotisations et 8579 fr. proviennent des annonces et des abonnements du *Journal des employés des tramways*. Les dépenses sont de 23,474 fr., dont 2100 furent versés comme cotisation à l'U. O. E. T., 1839 fr. pour frais d'administration, 1354 fr. pour assistance judiciaire et 16,876 fr. pour l'organe fédératif. Le solde actif de la caisse de la fédération est de 22,923 fr., celui de la caisse de secours de 7796 fr., tandis que la fortune de la caisse de vieillesse et de la caisse supplémentaire à l'assurance invalidité est de 98,369 fr. La fortune totale atteint la somme de 129,097 fr.

Le rapport exprime sa satisfaction pour la splendide solidarité des membres de la fédération lors de la grève générale.

Fédération suisse des ouvriers des téléphones et télégraphes. — Cette fédération compte actuellement 27 sections avec un effectif de 1100 membres. Les pourparlers qui ont eu lieu avec la Fédération romande des ouvriers des téléphones et télégraphes, dans le but de former une organisation unique, n'ont pas abouti au résultat désiré. Le comité central de la fédération romande a su empêcher la fusion pour des raisons personnelles. Cependant, il n'y a plus guère qu'une dizaine de sections comprenant à peine 100 membres qui adhèrent encore à cette fédération, contre les 310 qu'elle comptait avant les négociations en faveur de la fusion.

Les sections romandes suivantes ont adhéré à la fédération suisse: Aigle, La Chaux-de-Fonds, Porrentruy, Le Locle, Genève I, Genève II, Montreux, Neuchâtel, St-Imier, Bellinzone et Bulle. Appartiennent encore à la fédération romande les sections de Fribourg avec 17 membres, Lausanne II 14, Martigny 7, Morges 8, Nyon 7, Payerne 9, Sion 7, Vallorbe 8, Vevey 12 et Yverdon 10 membres.

Les relations réciproques qui existaient jusqu'ici sont rompues, aussi pour ce qui concerne la caisse de décès, à la date du 30 avril 1919. Les 100 séparatistes de la fédération romande ne veulent pas fusionner parce qu'ils sont d'avis que le personnel de la Confédération doit s'unir dans une organisation indépendante et ne s'occupant pas de politique.